

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Approbation du dossier de réalisation modificatif n°3 de la ZAC Montjoie à Saint-Denis

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune, 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX, organise une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), préalable à l'approbation du dossier de réalisation modificatif n°3 de la Zac de la Montjoie à Saint-Denis. Cette procédure de participation est organisée en raison de l'actualisation de l'évaluation environnementale du projet qui figure dans ce dossier, et aura lieu pendant 32 jours consécutifs :

Du 30 octobre 2026 à 9h30 au 30 novembre 2026 à 17h.

La programmation de la dernière phase opérationnelle du projet évolue avec :

- La réalisation d'un parc d'1,2ha
- Le renforcement de la trame verte et bleue à travers les espaces publics existants et à créer et le développement d'un chemin de traverse
- La diminution de la part de l'activité et de bureaux au profit de la production de logements
- Le maintien et la reconversion de 3 bâtiments industriels anciens,
- L'activation des nouveaux RDC et le développement d'un pôle commercial (dont un supermarché de plus de 1000 m² SDP)
- Le traitement d'immeubles d'habitat dégradé

La MRAe d'Ile-de-France a rendu un avis n°006704/AP le 17 décembre 2025 sur le projet de réalisation de la ZAC Montjoie. L'évaluation environnementale actualisée, l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse à cet avis font partie du dossier de PPVE.

Le dossier permettant la participation du public sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/zac-montjoie-st-denis>

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des tablettes numériques seront mises à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre dématérialisé, aux accueils du siège de Plaine Commune et au Service Territorial d'Urbanisme réglementaire de Saint-Denis aux adresses, jours et heures d'ouvertures suivants :

- Siège de Plaine Commune :
 - Adresse : 21 avenue Jules Rimet, 93120 Saint-Denis
 - Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Service territorial d'Urbanisme réglementaire (STUR) de Saint-Denis :
 - Adresse : 6 rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis
 - Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront être déposées :

- Sur le registre dématérialisé, à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/zac-montjoie-st-denis>
- Ou par mail à l'adresse suivante : zac-montjoie-st-denis@mail.registre-numerique.fr

Toutes les observations, propositions et informations envoyées sur cette adresse mail seront publiées sur le site internet dédié pendant la durée de la participation.

Des renseignements peuvent être demandés à l'adresse mail suivante : ppve.montjoie@sequano.fr

A l'issue de la PPVE, les observations et propositions déposées par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zac-montjoie-st-denis>.

L'accès à ce site sera également relayé sur le site internet de Plaine Commune : <https://plainecommune.fr> ainsi que sur le site internet de la ville de Saint-Denis : <https://www.saintdenis.fr/>

L'autorité compétente pour approuver le dossier de réalisation modificatif n°3 est l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune. Cette décision prendra la forme d'une délibération votée en Conseil de Territoire.